



Je vote et fais voter  
UNSA  
dès réception du matériel de vote

[Vidéo de l'UNSA – Elections 6 décembre 2018](#)

Paris, le 22 novembre 2018

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS TECHNIQUES du 22 novembre 2018**

### **Représentaient l'UNSA :**

Frédéric ROY	DDTM Landes	05.58.51.30.78	<a href="mailto:frederic.roy@landes.gouv.fr">frederic.roy@landes.gouv.fr</a>
Victoire MEZEN	DAAF Martinique	05.96.71.20.44	<a href="mailto:victoire.mezen@agriculture.gouv.fr">victoire.mezen@agriculture.gouv.fr</a>
Aline LELEGARD	DDTM Manche	02.33.77.52.36	<a href="mailto:aline.lelegard@manche.gouv.fr">aline.lelegard@manche.gouv.fr</a>
Christophe MARCUS	IGN Nogent sur Vernisson	06.72.96.11.67	<a href="mailto:christophe.marcus@ign.fr">christophe.marcus@ign.fr</a>
Olivier PIHOU	IGN Nancy (expert)	03.57.29.15.50	<a href="mailto:olivier.pihou@ign.fr">olivier.pihou@ign.fr</a>
Christophe FOURNY	DDTM Manche (expert)	02.33.77.52.28	<a href="mailto:christophe.fourny@manche.gouv.fr">christophe.fourny@manche.gouv.fr</a>

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Nous sommes ensemble pour l'ultime CAP de ce mandat, et l'UNSA revendique que, contrairement aux annonces régulières sur la pertinence de ces réunions, cette commission soit maintenue sans être vidée de sa substance...

Cette CAP vient clore un cycle durant lequel nombre de nos collègues adjoints techniques ont pu voir leur carrière évoluer vers le corps des techniciens grâce au plan de requalification. L'UNSA se félicite d'avoir contribué à la reconnaissance de l'engagement professionnel d'agents souvent mal considérés. Qu'en est-il de la reconduction de ce plan de requalification ?

L'UNSA a participé activement à l'ensemble des discussions engagées au cours de ces quatre années et les résultats obtenus représentent le plus souvent une avancée pour nos collègues. C'est le cas pour la revalorisation du point d'indice, le protocole PPCR ou encore le plan de requalification.

Pour l'UNSA, dans le contexte actuel, une reprise des discussions sur le point d'indice doit être engagée, particulièrement pour les bas revenus de la Fonction Publique que représentent les adjoints techniques.

Mais cette perspective semble peu probable, tant les signaux politiques ont été négatifs au cours de l'année écoulée : le projet « AP 2022 » en est un exemple caricatural... L'UNSA dénonce la méthode employée qui fait totalement fi du dialogue social. De plus, l'UNSA craint les régressions annoncées en matière de missions et d'organisation des services, qui sont particulièrement anxiogènes pour les agents du ministère de l'agriculture.

Dans le détail, le principe de la rémunération au mérite est encore une fois renforcé. Pour l'UNSA, ce principe crée la division, suscite la jalousie, et au final, désorganise les services en les rendant ingérables. Le mérite fait le plus souvent l'objet d'une analyse subjective, plus liée à des aspects affectifs qu'à une stricte évaluation professionnelle... Pour l'UNSA, il faut que les agents aient les moyens de bien faire leur travail et la question de l'évaluation des services publics deviendra obsolète !

Toujours en matière d'organisation des services, les mesures de départs volontaires vont inévitablement induire une forte perte de compétences des services. Ce n'est pas le recours aux contractuels sur de courtes périodes qui permettra de combler ce manque. Au contraire, la nécessité de les former et de les encadrer rend le travail encore plus difficile pour les

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél : 01.49.55.55.31 – [unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

agents titulaires. L'UNSA souhaite que soient recrutés des agents titulaires, qualifiés, par exemple dans le secteur vétérinaire, mesure préconisée dans le rapport FALORNI.

Sur les sujets plus liés à cette CAP, l'UNSA souhaite aborder quelques points :

**CPF (compte personnel de formation)** : Les agents dotés d'un compte épargne temps se voient pénalisés quant à l'attribution de jours de formation de préparation aux concours. Pour les agents possédant un CET, il leur est imposé de puiser dans celui-ci pour participer aux actions de formation, alors même que la plupart d'entre eux ne posent pas l'ensemble de leurs congés pour mener à bien leur travail du quotidien. Ils pâtissent de leur trop grand engagement professionnel : un comble !

Le droit à la formation ne concerne donc pas tous les fonctionnaires ?! Des recours sont à prévoir pour non-respect des « Droits et obligations » du fonctionnaire.

**SEA** : La situation des SEA reste tendue : instructions multiples, délais restreints, outils complexes, donneurs d'ordre trop nombreux, agriculteurs en colère... Au-delà, dans le cadre de la réorganisation des services publics engagée, l'UNSA souhaite connaître les choix qui risquent d'impacter la gestion de l'économie agricole dans les services déconcentrés.

**IGN** : L'IGN est aujourd'hui dans la tourmente, sans réelle lisibilité pour l'avenir. Une réorganisation doit se mettre en place au premier janvier 2019, alors que les agents n'ont même pas été consultés. Pas plus que leur encadrement intermédiaire. En terme de management, c'est une vraie hérésie, et un réel gâchis !

Dans le cadre de cette refonte, les agents du MAA dédiés aux postes de photo-interprétation forestière voient leur activité s'arrêter. Que vont-ils devenir ?

L'IGN n'arrive pas à remplacer les encadrants des équipes de terrain qui, pour la plupart, ont demandé à partir ou se préparent à le faire... Ces postes "agriculture" se retrouvent alors occupés par des agents issus de l'établissement qui n'ont pas tous les compétences techniques, et cela engendrent d'importantes difficultés. A quand une vraie politique de stabilisation des encadrants forestiers ? A quand une vraie reconnaissance de leurs tâches multiples et complexes, tant sur le plan technique que managérial ?

Enfin, nombre d'agents de terrain n'ont pas fait leur visite médicale annuelle, voire même depuis 2 ans. La santé des agents est-elle optionnelle ?

L'Inventaire Forestier vient d'avoir 60 ans. Serait-ce son requiem ?

**ONF** : Les agents de cet établissement ont d'ores et déjà payé un lourd tribut en terme d'effectif : 3000 agents en moins depuis 2002. Le gouvernement prévoit d'en supprimer 226 supplémentaires en 2019. Quels sont les objectifs du MAA pour l'ONF, quelles sont les missions qui seront supprimées du fait de la baisse des effectifs ? Comment nos collègues seront-ils accompagnés ? L'UNSA exige que l'hémorragie en cours soit stoppée, et que notre ministère affiche des perspectives claires pour l'établissement.

**IFCE** : Un nouveau directeur a été nommé le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le COP va-t-il enfin pouvoir être signé ? L'UNSA souhaite que ce soit le cas afin de donner des perspectives aux agents de l'établissement.

Les nombreuses fermetures de structures, et en conséquence, de postes pour les agents du MAA, affaiblissent considérablement le maillage territorial. Sans ce réseau, comment maintenir les compétences essentielles pour la filière équine ?

**En cette fin de mandature, l'UNSA tient à remercier les agents des bureaux de gestion pour leur disponibilité tout au long de ces quatre années.**

**Nous tenons également à souligner la qualité des échanges avec l'Administration et nos collègues des autres organisations syndicales au sein de cette instance.**

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

Le président (Monsieur MONTESINOS) nous explique qu'il n'est pas en mesure d'apporter des compléments sur nombre de sujets évoqués dans les différentes déclarations liminaires, notamment sur les questions de « politique générale ».

Néanmoins, voici les points sur lesquels des réponses ont été apportées :

**Plan de requalification** : Le Ministère de l'Agriculture poursuit son effort vers la DGAFP en vue d'obtenir la reconduction du plan de requalification. A ce stade, aucun accord n'est intervenu.

**Compte Personnel de Formation** : le président nous demande de faire remonter, par mail, les cas posant problème. Bien que cette disposition soit inscrite dans le décret, la question de plus de souplesse dans les services semble posée.

**Taux pro/pro** : La réponse attendue de la part de la DGAFP sur la reconduction des taux pro/pro pour le cycle triennal (2018/2019/2020) est arrivée ! Les taux seront donc stabilisés pour 3 ans, comme suit :

- Passage en C2 (ATP 2) : 25 %
- Passage en C3 (ATP 1) : 12,5 %

**CIA exceptionnel** : le Ministère a souhaité activer ce dispositif cette année pour valoriser des agents dont l'exécution de tâches supplémentaires et exceptionnelles est avérée (intérim...)

**APST** : Concernant ce statut d'emploi, la DGAFP n'a pas, à ce jour, travaillé sur une revalorisation générale de la grille indiciaire dans le cadre du RIFSEEP. Un projet est en cours, suite aux saisies interministérielles sur ce dossier. Il sera probablement orienté vers une réécriture du statut qui date de 1975.

Néanmoins, un alignement indiciaire géré avec la DGFIP a permis de valoriser financièrement les agents.

Sur les autres sujets – **IFCE, SEA, ONF, IGN** – l'administration n'a pas apporté de réponse.

## **AUTRE SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

- **MUTATIONS**
- **DEMANDES DE DETACHEMENT DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES**
- **AUTRE DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES**
- **DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES SUITE A ACCUEIL EN DETACHEMENT INTERNE**
- **AVANCEMENTS :**
  - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019
  - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019
  - DETACHEMENTS DANS LE STATUT D'EMPLOI D'AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES AU TITRE DE 2018

## **VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

## **OU CONTACTER LA PERMANENCE**

